



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 20 décembre 2023**

2023/83

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc - BECHARD Alain – Mmes BAECKER Sybille – POULLET Danielle - PANAFIEU Blandine – MM REBUFFAT – ALTIER Jonathan

ABSENTS EXCUSES : MM NEVEU James - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - Mmes SCHMITT Marie Gil - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - MENALDO KEBDANI Nadia –

PROCURATIONS : Mme SCHMITT à Mme BAECKER
M. NEVEU à Mme POULLET
M. AUBIN à M. BECHARD
MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 16 votants

OBJET : Rapport annuel 2022 SPL AGATE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5

VU la délibération du conseil municipal 2023/68 du mercredi 14 octobre 2020 portant acquisition une part du capital de la SPL AGATE, fixée à 225.00 €

CONSIDERANT le rapport annuel 2022 présenté par le conseil d'administration de la SPL AGATE

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : Approuve le rapport annuel 2022 proposé par le conseil d'administration de la SPL AGATE, domicilié 19 rue Trajan – 30035 NIMES Cédex 1.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

